

~~p.B. 72.9.15.1.~~

p.B. 72.9.15.2. ✓

B - 6. OKT. 71

SK/HV/vd

Berne, le 17 septembre 1971

Procès-verbal de la réunion du 17 août 1971  
sur la Conférence sur la sécurité européenne  
et la réduction des forces en Europe (MBFR)

Participants : Monsieur l'Ambassadeur Bindschedler, président  
 " " " " Keller  
 " " " " Probst  
 Colonel divisionnaire Senn  
 Monsieur le Ministre Gelzer  
 " " " " Miesch  
 " " " " Natural  
 " " " " Pictet  
 " " " " Brunner  
 " " " " Fritschi  
 " " " " von Arx  
 " " " " Schenk  
 " " " " Hoffmann

Ouverture de la séance : 15 h 00.

Sur proposition du président, il est convenu de passer rapidement sur les points 1 à 5, déjà connus, de l'agenda annexé à la convocation du 14 juillet 1971, et de traiter les cinq points restants dans l'ordre suivant :

- 1) position des autres Neutres
- 2) caractère de la conférence
- 3) position de la Suisse
- 4) concertation possible avec les Neutres
- 5) la Suisse comme siège de la conférence ?



1) Remarques sur les points 1 à 5Colonel divisionnaire Senn

Une réduction des troupes en Europe ne peut qu'accroître le déséquilibre militaire et engendrer la tension. Même si une partie des troupes soviétiques se retirait, il ne faut pas oublier qu'elles pourraient être rappelées en tout temps au nom de la doctrine Brejnev. Comme il s'agit d'une réduction des forces des blocs et non des Neutres, la Suisse ne peut ni ne doit y participer.

M. Bindschedler Si les Américains doivent se retirer de toute façon, on ne peut plus parler de négociation, car, dans ce cas, il ne faut plus s'attendre à des concessions de la part des Russes.

2) Position des autres Neutres

M. Bindschedler Les informations nous manquent à ce sujet. Seuls les Autrichiens approuvent une réduction des forces. Leur aide-mémoire, qui obéissait surtout à des mobiles de politique intérieure, a suscité des réactions négatives. La Finlande doit considérer avant tout ses relations avec Moscou.

M. von Arx De source suédoise, on ne sait encore rien sur la position de Stockholm.

M. Miesch J'ai provisoirement l'impression que la Suède a la même attitude que nous vis-à-vis d'une MBFR.

M. Gelzer Il a été dit lors de la dernière séance de la "Historische" qu'on ne sait pas exactement quelle est la position des Neutres.

- 3 -

- M. Bindschedler Nous sommes donc trop peu renseignés. Il faut demander des rapports à nos trois ambassades (Helsinki, Stockholm et Vienne) en leur fournissant une documentation.
- M. Probst Il serait également intéressant de savoir ce que Belgrade pense d'une MBFR.
- M. Gelzer Les rapports de nos ambassades devraient aussi faire état de l'opinion publique dans les pays en question.

### 3) Caractère de la conférence

- M. Bindschedler L'incertitude règne encore à ce sujet. Deux hypothèses sont en présence : discussions MBFR soit dans le cadre d'une conférence sur la sécurité européenne, soit indépendantes d'une telle conférence. Les Soviétiques penchent pour la deuxième solution, qui leur permettrait de contourner le préalable de Berlin. La question des participants et de la procédure d'une conférence MBFR séparée est encore ouverte. L'OTAN a prévu une mission exploratoire et déjà envoyé un questionnaire à ce sujet. Le choix qui se fera entre les deux variantes ne sera pas sans conséquence pour la Suisse.
- M. Natural Il semble que les Etats-Unis penchent aussi pour une séparation entre MBFR et conférence de sécurité.

### 4) Position de la Suisse

- M. Bindschedler Conférence de sécurité : il ne fait pas de doute que la Suisse peut et devrait y participer. Une discussion MBFR est en revanche un exercice dangereux, qui risque d'accroître le déséquilibre des forces - ce qui est contraire à nos intérêts - et qui de toute façon ne concerne que les blocs militaires. Notre neutralité nous interdit de nous mêler de ce genre de questions. Nous ne devons

./.



- 4 -

prendre aucune initiative à cet égard, de même que nous devons éviter toute prise de position ou contact avec l'OTAN (le cas échéant, éviter de recevoir une mission exploratoire de l'OTAN au sujet des MBFR). Nos propres forces armées ne sont en aucun cas sujettes à une réduction négociée; elles constituent un minimum et nous devons d'autre part tenir compte du vide militaire que représente l'Autriche.

M. Probst

Se déclare entièrement d'accord avec l'Ambassadeur Bindschedler. Nous devons même éviter de nous prononcer sur le choix entre MBFR indépendante ou MBFR rattachée à une conférence de sécurité.

M. Natural

La Suisse ne peut évidemment pas se prononcer sur des questions de fond touchant à la réduction des forces de l'OTAN et du Pacte de Varsovie. Toutefois, une discussion MBFR qui réunirait également des pays neutres et non-engagés risque de prendre l'allure d'une vaste conférence européenne sur le désarmement et la détente; celle-ci pourrait agir sur les opinions publiques et les inciter à réclamer des compressions de budgets militaires. Dans cette hypothèse, la Suisse n'échapperait pas au mouvement général et notre opinion publique comprendrait mal que l'on se tienne complètement à l'écart.

Il n'est d'autre part pas exclu qu'une discussion MBFR débouche sur la création d'un organe permanent, une sorte de secrétariat européen du désarmement. La Suisse aurait là peut-être un rôle à jouer.

M. Gelzer

Partage également l'avis de MM. Bindschedler et Probst, mais estime que l'examen de la question MBFR devrait être néanmoins approfondi. L'attitude de l'opinion publique suisse ne doit pas être négligée, car beaucoup penseront qu'il y aura là une occasion à saisir pour notre politique des bons offices.

./.

- M. Bindschedler Si la Suisse prenait une initiative en matière de MBFR, elle devrait raisonnablement suggérer que les Russes retirent leurs troupes jusque derrière l'Oural, ce qu'ils refuseraient bien entendu et considéreraient comme une prise de position en faveur des Occidentaux.
- M. Fritschi Au cas où d'autres Neutres participeraient à une conférence MBFR, il serait préférable que la Suisse ne fasse pas connaître sa position trop tôt.
- M. Schenk Si une MBFR s'oriente en direction d'une discussion technique entre experts militaires des deux blocs, on ne voit pas de quelle manière la Suisse pourrait y participer, même indirectement. En revanche, si une MBFR s'insère dans un cadre plus vaste (avec participation d'Etats neutres et, d'autre part, examen de sujets divers tels que la réduction des forces, la renonciation à la force et la sécurité en général), il y aurait là sans doute pour nous l'occasion de faire requérir nos bons offices, notamment pour des fonctions de contrôle et d'inspection.
- M. Hoffmann Une remarque générale tout d'abord: lorsqu'elle est en train d'élaborer sa position sur un problème donné, l'administration ne doit pas encore à ce stade tenir compte des réactions de l'opinion publique. En effet, celle-ci est changeante et se laisse influencer en toutes directions par les moyens de communication de masse.
- En ce qui concerne la position suisse, le point de vue de l'Ambassadeur Bindschedler ne peut être qu'approuvé dans ce sens que la Suisse ne saurait en aucun cas s'engager matériellement dans une discussion MBFR. En revanche, il ne faut pas exclure a priori les possibilités de participation à une MBFR sur le plan formel, c'est-à-dire par exemple en exerçant des fonctions de contrôle ou de surveillance.



M. von Arx

Comme ce sont les blocs qui sont à l'origine du rapport des forces, c'est à eux qu'il incombe d'envisager une réduction mutuelle, et non à d'autres pays. Nous devrions cependant essayer de jouer un rôle actif dans le cadre de discussions sur le désarmement.

M. Brunner

Nixon n'est pas prêt à lâcher l'Europe occidentale de sitôt. Quant à une mission exploratoire de l'OTAN qui viendrait nous expliquer son point de vue, il n'y a aucune raison de l'écarter a priori. Du point de vue suisse, il serait préférable qu'une discussion MBFR se déroule dans le cadre d'une conférence de sécurité. Il y aurait alors lieu de mettre l'accent sur notre disponibilité.

Colonel divisionnaire Senn

Partage l'opinion de l'Ambassadeur Bindschedler, selon laquelle il faut, dans la mesure du possible, se tenir à l'écart d'une conférence MBFR. La Suisse devrait toutefois être préparée à assumer d'éventuelles fonctions de contrôle. Si nous devions être les seuls à nous tenir à l'écart, le "Sonderfall Schweiz" prendrait un relief singulier: il faut savoir si c'est cela que nous voulons. Il est indispensable de savoir où vont les autres Neutres.

M. Pictet

La Suisse ne peut s'associer à d'éventuelles mesures de réduction. Il sera plus facile de défendre cette position en ne participant pas à une conférence sur ce sujet. Certes, il serait préférable que la question soit traitée dans une conférence de sécurité plutôt que dans une conférence ad hoc, car notre abstention y serait moins remarquée. L'importance de l'opinion publique ne doit pas être surestimée. En se tenant à l'écart, la Suisse, dont l'impartialité ne pourra pas être suspectée, aurait même davantage de chances d'être chargée de tâches de contrôle.

M. Miesch

Approuve la position de l'Ambassadeur Bindschedler sur la question de principe, mais considère que les arguments avancés par M. Natural doivent également être pris en considération. Il faut essayer de chercher un dénominateur commun avec l'Autriche et la Suède. Suivre le développement de l'affaire MBFR répond aussi au souci d'être informé. Peut-être pourrait-on envisager l'envoi d'observateurs.

M. Bindschedler A des objections de principe contre le statut d'observateur, qui n'est ni chair ni poisson.

L'exposé des divers points de vue au sujet de la position suisse face à une MBFR étant achevé, M. l'Ambassadeur Bindschedler résume la situation:

1. sur la question de savoir si la Suisse doit marquer une préférence pour une conférence MBFR soit séparée, soit rattachée à une conférence de sécurité, il est préférable que nous ne prenions aucune initiative à cet égard;
2. les arguments en faveur d'une participation suisse à une conférence MBFR séparée seraient les suivants:
  - a) affirmation de notre présence
  - b) souci d'être informés
  - c) participation à l'élaboration et au fonctionnement de mécanismes de contrôle
  - d) possibilité d'exercer une certaine influence sur les grandes puissances;
3. quelle que soit la forme et le degré de sa participation, la Suisse doit éviter toute prise de position qui puisse être interprétée comme un geste en faveur de l'un ou l'autre des blocs;
4. si on le lui demande, la Suisse devrait accepter, au nom de notre politique de bons offices, d'exercer des fonctions de contrôle. A cet égard, une formule du type



Pan-Mun-Jom devrait être évitée, car elle n'a pas donné de résultats satisfaisants et risque de compromettre notre neutralité;

5. pour essayer d'influencer les grandes puissances, il faut d'abord chercher à constituer un front commun des Neutres.

M. Natural

Deux questions se posent:

- a) nous préférons une conférence de sécurité à une conférence MBFR; faut-il dans ce cas favoriser la première aux dépens de la seconde?
- b) une conférence sur le désarmement et la détente réunissant presque tous les pays d'Europe ainsi que les Etats-Unis et le Canada peut-elle ignorer la Chine, au moment où celle-ci fait sa rentrée sur la scène internationale?

M. Bindschedler Sur la première question, la Suisse ne devrait pas non plus prendre d'initiative officielle. Quant à l'autre (participation de la Chine), elle a pour elle le mérite de la logique, car il n'y a pas de sécurité européenne au sens littéral, la sécurité de l'Europe dépendant du comportement de toutes les puissances. Toutefois, on voit mal comment la Suisse pourrait prendre l'initiative de proposer une participation chinoise.

Autre problème à résoudre: faut-il accepter ou non la venue à Berne d'une mission exploratoire de l'OTAN?

M. Gelzer

Pas d'objection à l'accueil d'une mission de l'OTAN, pour autant que nous soyons prêts à en faire autant à l'égard du Pacte de Varsovie.

M. Miesch

Accueillir une telle mission aurait l'avantage de nous donner l'occasion de faire connaître nos propres désirs.



- M. Fritschi Il n'y a pas de différence qualitative entre accepter un communiqué de l'OTAN (comme nous l'avons fait) et accueillir un émissaire de l'OTAN.
- M. Bindschedler Nous pouvons arrêter la position suivante: il faut s'attendre à une offre de visite d'un émissaire de l'OTAN et, le cas échéant, ne pas la décliner. Nos ambassades devraient recevoir des instructions dans ce sens. Dans un pareil cas, il s'agirait de recueillir toutes les informations de notre interlocuteur et d'expliquer le point de vue suisse. Il faudrait notamment faire comprendre très clairement qu'il ne peut en aucun cas s'agir pour la Suisse de participer à des mesures de désarmement.

#### 5) Concertation avec les Neutres

- M. Bindschedler La question se pose de savoir si nous devons dès maintenant soumettre des propositions aux autres Neutres. Des initiatives à cet égard sont souhaitables, mais le moment est encore prématuré. Nous devrions en effet attendre les informations de nos ambassades et fixer ensuite notre attitude lors d'une nouvelle réunion.

Cette manière de procéder recueille l'approbation générale et M. Brunner est chargé de solliciter les informations de nos postes dans les autres pays neutres. La Yougoslavie n'est pas à inclure dans la concertation entre Neutres. Mais il faut que notre ambassade à Belgrade se renseigne sur sa position, de même que notre ambassade à Madrid sur la position espagnole.

6) La Suisse comme siège d'une conférence MBFR

M. Bindschedler La Suisse doit-elle se porter candidate? Une telle initiative paraît déplacée.

M. Keller L'idée d'un secrétariat permanent inter-sessions semble avoir été admise de part et d'autre, afin d'assurer la continuité d'une conférence qui se déroulerait en plusieurs phases. Genève est actuellement saturée; le Centre de conférences ne sera pas prêt avant fin 1972. Il vaudrait mieux ne pas faire acte de candidature et, si nous sommes requis, avancer Lausanne plutôt que Genève.

Conclusion de la séance

M. l'Ambassadeur Bindschedler rappelle que notre intérêt principal est de proposer dans le cadre d'une conférence de sécurité un système européen de règlement pacifique des différends. Il a préparé à cet effet un projet que les participants à la présente séance sont invités à discuter lors d'une réunion fixée au 29 septembre, à 15 h.00.

Fin de la séance : 17h.30.